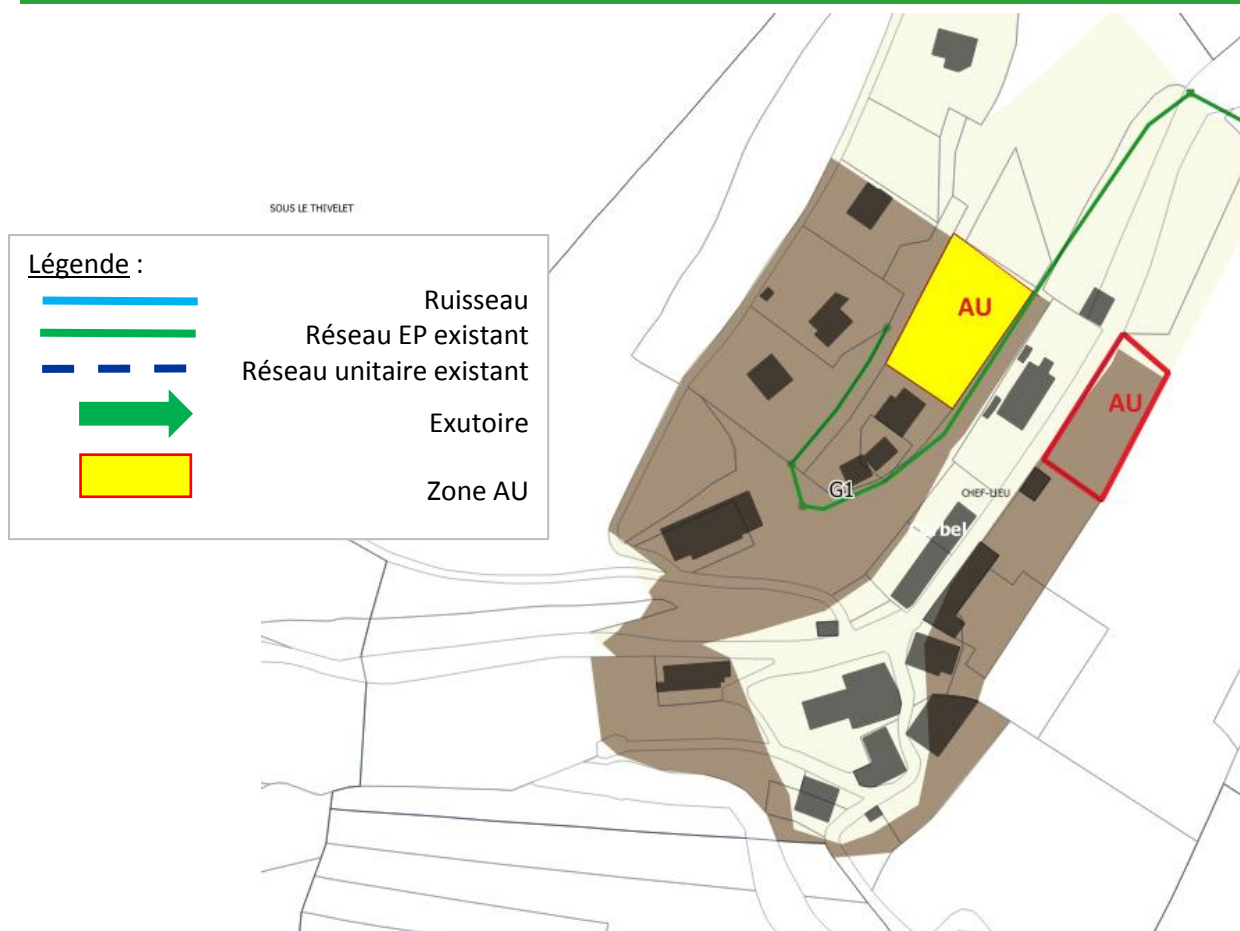


CORBEL - Hameau du CHEF-LIEU 1

Etat général

I. Situation



II. Descriptif de la zone

Type de zone au PLU	AU
Destination	Habitat / Tourisme / Equipement
Surface (ha)	0,0896
Occupation actuel	Prés

III. Contraintes sur site

Aucune zone humide n'est présente sur cette zone.

La carte d'aléas classe l'ensemble de cette zone AU risque de glissement de terrain (G1)

CORBEL - Hameau du CHEF-LIEU 1

Etude capacitaire

I. Bassin versant - Situation avant aménagement

Caractéristiques				
Surface (ha)	0,0896			
Pente (%)	24%			
Longueur hydraulique (ml)	50			
Coefficient de ruissellement	0,1			
Taux d'imperméabilisation (%)	0%			
Station Météo	Grenoble-Saint-Geoirs (38)			
Période de retour	Mensuel	Annuel	Q10	Q20
Débit de fuite (m³/s)	0,0006	0,002	0,003	0,003
Débit de fuite (L/s/ha)	6,70	22,32	33,48	33,48

II. Bassin versant - Situation après aménagement

Caractéristiques				
Surface (ha)	0,0896			
Pente (%)	24%			
Longueur hydraulique (ml)	50			
Coefficient de ruissellement	0,35			
Taux d'imperméabilisation (%)	-			
Station Météo	Grenoble-Saint-Geoirs (38)			
Période de retour	Mensuel	Annuel	Q10	Q20
Débit de fuite (m³/s)	0,0021	0,006	0,009	0,010
Débit de fuite (L/s/ha)	23,44	66,96	100,45	111,61

III. Exutoire identifié

Caractéristiques	
Cours d'eau	-
Débit	-
Pérennité	-

IV. Récapitulatif

Période de retour	Mensuel	Annuel	Q10	Q20
Surdébit engendré par aménagement (l/s/ha)	16,74	44,64	66,96	78,13
Débit spécifique retenu (Q 10) (l/s/ha)	33,48			

CORBEL - Hameau du CHEF-LIEU 1

Etude capacitaire

V. Etat réseau EP existant

Caractéristiques	
Matériau	PVC
Diamètre	160 mm
Pente estimée	5,0%
Capacité collecteur EP (*)	29,00 l/s
Débit acceptable	-

(*) débit calculé à l'aide de la formule Manning-Strickler
à un taux de remplissage de 80%

La sollicitation actuelle du collecteur EP en DN 160 n'est pas connue.
Le débit de fuite décennal avant aménagement (3 l/s) est inférieur à la capacité de ce collecteur.

Une vérification des quantités d'EP, rejetées à l'amont et à l'aval du point de raccordement de la zone AU, est nécessaire pour conclure.

V. Préconisations gestion du pluvial suite à aménagement

Etant donné que la zone AU se situe en zone à risques, le mode de rejet par infiltration est à proscrire sur cette zone.

Les réseaux EP existants ou à créer devront permettre de collecter et évacuer les EP en dehors de la zone à risques.

cf. Notice Eaux Pluviales - Schéma Intercommunal